



Guerre en Ukraine : les entreprises inquiètes pour leurs assurances à l'export

Actualité législative publié le 16/03/2022, vu 586 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les entreprises s'interrogent sur la capacité des assureurs crédit à les couvrir contre les éventuels défauts de paiements de leurs partenaires en Russie compte tenu de la dureté des sanctions économiques imposées par les Occidentaux.

Face à la guerre en Ukraine et aux sanctions touchant la Russie, les entreprises françaises ayant des activités dans ces pays attendent des réponses de [leurs assureurs crédit](#) . Certaines s'inquiètent de la capacité de ces acteurs à les couvrir contre les défauts de leurs partenaires commerciaux pris dans la tourmente.

Certaines entreprises « ne savent pas si leurs assurances export sont encore valides, ce qui suscite des inquiétudes », a déclaré le président délégué du Medef Patrick Martin, la semaine dernière dans [un entretien aux Echos](#).

Avant son invasion le 24 février, l'Ukraine était déjà considérée comme une zone risquée et la Russie était déjà cible de sanctions. De quoi peser sur les exportations vers ces pays et donc limiter les couvertures offertes par les assureurs crédit protégeant les entreprises françaises contre les risques de défauts de leurs partenaires à l'international.

Les garanties délivrées par les assureurs privés - tels qu'Euler Hermes (filiale d'Allianz), Coface et Atradius - aux entreprises hexagonales actives en Russie et en Ukraine seraient de moins de 1 milliard d'euros, selon une source proche des pouvoirs publics.

La Russie aussi risquée que l'Angola

Pour autant, les nouvelles sanctions internationales, et notamment [l'exclusion de certaines banques russes de la messagerie interbancaire Swift](#) , changent la donne pour les assureurs crédit. Ces derniers jours, ceux-ci ont abaissé la note permettant d'évaluer le risque pris à faire des affaires en Ukraine et en Russie.

Euler Hermes attribue désormais sa pire note à la Russie (D4). Pour Coface, le pays est désormais aussi risqué que l'Angola, même si le « risque pays » n'est pas encore « extrême », comme dans le cas de l'Iran ou du Yémen.

BILAN - [Export : le Covid-19 pousse les PME à revoir leurs méthodes](#)

Les assureurs crédit « n'ont pas coupé le robinet immédiatement dès l'entrée dans le conflit, comme cela avait été le cas pour le Covid », notait vendredi Franz Zurenger, membre de l'Association des trésoriers d'entreprise (AFTE) à propos des couvertures accordées aux

exportateurs vers la Russie. Mais les choses changent avec l'escalade du conflit.

Pas de nouvelles garanties

« On a décidé de ne plus accorder de nouvelles garanties ou de garanties additionnelles sur les marchés russes et ukrainiens depuis quelques jours », indique un porte-parole d'Euler Hermes.

« En ce moment, on voit plutôt des groupes internationaux qui se retirent de Russie. La question des nouveaux contrats ne se pose pas vraiment », note un autre assureur crédit.

Reste pour les entreprises exportatrices à savoir si elles pourraient être indemnisées pour des factures restées en souffrance depuis le début de la crise. « Tout l'enjeu est de savoir quelle est l'interprétation des clauses juridiques actuelles dans nos contrats pour savoir si on va vers une indemnisation », note Franz Zurenger, qui attend des réponses des assureurs.

Pas de sinistre déclaré à ce stade

« Dans la plupart des contrats, ce qui n'est pas couvert, c'est le risque d'une guerre entre deux des cinq membres du conseil de sécurité de l'ONU. Techniquement, aujourd'hui, ce n'est pas le cas », tempore un assureur crédit.

Pour celui-ci, l'exclusion de certaines banques de Swift ne devrait par ailleurs pas empêcher complètement les paiements - même si elle va les compliquer considérablement. En revanche, il n'est pas question de couvrir une entreprise ayant eu, en connaissance de cause, des échanges avec une entité sanctionnée.

« On n'a pas de réponse claire et définitive des assureurs crédit sur la partie indemnisation d'entreprises exposées à la Russie », note Gilles Maman chez Marsh France. Celui-ci indique n'avoir pas encore eu connaissance d'une entreprise ayant déclaré à son assureur crédit un sinistre en lien avec la guerre et les sanctions en cours.

Source : lesechos.fr

A lire : https://www.assistant-juridique.fr/assurances_entreprises.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
- [Réussir la création d'un food-truck](#)
- [Louer un logement à des touristes](#)
- [S'installer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- Qu'est-ce qu'un business plan ? Exemples de business plan
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Comment rédiger l'executive summary d'un business plan ?
- Modèle de business plan
- Comment rédiger un accord de confidentialité ? Exemple
- Comment protéger une idée ?
- Comment protéger le nom de son entreprise ?
- Comment protéger la marque de son entreprise ?
- Comment protéger le logo de son entreprise ?
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Quel est le meilleur statut juridique pour créer une entreprise ?
- En quoi consiste le portage salarial ?
- Est-il légal de créer une société offshore ?
- Qu'est-ce qu'une entreprise individuelle ?
- En quoi consiste la micro-entreprise ?
- Comment créer une SARL en 10 étapes ?